

Jean-Philippe Viriot-Durandal¹

Professeur des Universités en sociologie

UFR Sciences Humaines et Arts, Université de Lorraine

Laboratoire Lorrain de Sciences sociales

Président du REIACTIS

JEUNESSE, VIEILLISSEMENT, QUELLES POLITIQUES... UN DEBAT PERTINENT ?

Jeunesse/Vieillessement : genèse d'un débat

A peu de chose près, la formulation du débat par France Stratégie reprend - une décennie plus tard - le même sillon que lorsque Julien Damon, pour le Centre d'Analyse Stratégique (l'institution qui a précédé France Stratégie), nous interrogeait André Masson, Louis Chauvel et moi-même sur *Les jeunes dans une Europe vieillissante*², et prolongeait ces débats au Sénat avec de nombreux experts³. Pour diverses raisons que je ne pourrais expliciter ici en totalité compte tenu des contraintes temporelles, je vois un peu moins d'intérêt aujourd'hui à considérer cette entrée sur les politiques publiques comme un aiguillon majeur dans une analyse politique. Elle n'est à elle seule pas suffisante et ne doit pas nous détourner de questions politiques plus globales.

Le retour de cette question révèle à la fois une faible capacité à se renouveler dans le débat public et une certaine passion hexagonale pour la pensée dichotomique qui a le mérite d'aligner clairement des antagonismes et de désigner facilement des coupables, au risque d'ailleurs d'être tout à fait caricatural. Certains - non sans malice - annoncent ainsi le passage d'une opposition de type classiste, à un clivage générationnel entre les jeunes et les

¹ Dernier ouvrage : Viriot-Durandal JP., Raymond E., Moulaert T., Charpentier M., (Dir.), (2015), *Droits de vieillir et citoyenneté des aînés. Pour une perspective internationale*, Novembre 2015, Presses de l'Université de Québec (PUQ), 404 pages.

² Centre d'Analyse Stratégique (CAS), *Horizons stratégiques*, revue du CAS, mars 2007 sur *Les Jeunes dans une société vieillissante* (avril/mai 2007).

³ Centre d'Analyse Stratégique (CAS), Service du Premier Ministre, Symposium sur « Les jeunes dans une Europe vieillissante. Regards franco-allemands », Sénat, 5 mars 2007 : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/ACTES_colloque_05_mars_version_27-03-07.pdf.

vieux, qui reproduirait exactement l'antagonisme pauvres/riches. Au-delà de la caricature, convenons que si la société contemporaine se caractérise par une extrême complexité liée aux fortes fragmentations au sein d'une même catégorie de population, et à la multiplicité des facteurs intervenant dans les niveaux de ressources dont ils disposent aux différentes séquences de leur parcours de vie, il semble **difficile d'adhérer à un discours réducteur qui « mono-focaliserait » le diagnostic et les préconisations sur les seuls déséquilibres - réels ou fantasmés - entre « générations ».**

Les questions politiques et sociétales appellent à la nécessité d'adopter une pensée complexe et agrégative. Cela signifie, par exemple, que l'examen des inégalités ou des iniquités intergénérationnelles ne sont pas détachables des débats sur les inégalités intra-générationnelles et leur perpétuation, voire leur aggravation depuis plusieurs décennies. Pour une raison simple : cette question renvoie au plus profond du projet politique moderne qui depuis 1789 consiste à promouvoir les chances d'un individu quelle que soit sa naissance.

Or, nous assistons à un effacement de la pensée politique dans le domaine des politiques du vieillissement. Nombreux sont les glissements sémantiques qui témoignent de cette **abandon progressif de la singularité de la pensée politique sur l'économique dans les débats** sur les défis du vieillissement. Progressivement, les glissements de langage se sont inscrits dans le paysage à la faveur de notion comme la « comptabilité générationnelle », l'« investissement social » ou la « *silver* économie » qui se substituent aux éléments de langage politique susceptibles d'offrir un projet de société.

Il ne s'agit pas certes pas de nier les contraintes économiques, les enjeux d'équilibre budgétaire, mais de ne pas être dupe des pièges dans lesquels les modèles et la rhétorique à travers le langage peuvent nous enfermer dans des horizons contestables.

Les enseignements du débat américain sur l'équité intergénérationnelle

Rappelons pour mémoire et à toutes fins utiles, la **genèse du débat outre-Atlantique**. L'histoire politique, sans nécessairement se répéter peut parfois, malgré tout, nous enseigner quelques constantes. Elle nous rappelle les termes d'un débat et de discours qui ne nous sont pas totalement étrangers dans les questions qui nous occupent.

Au début des années 80, le système de retraite public américain a traversé l'une des crises les plus graves de son histoire. Le 5 novembre 1982, la sécurité sociale dut officiellement se résigner à emprunter 581 millions de \$ pour honorer le paiement sans délai des retraites.

Puis elle menaça de retarder le versement des pensions, ouvrant ainsi une crise de confiance sans précédent entre les citoyens et leur système de retraite public. Face à cette montée

d'inquiétude, le Président Ronald Reagan convoqua une commission nationale bipartisane. La présidence en fut confiée à Alan Greenspan. Dès 1983, le Congrès vota une réforme en profondeur, largement inspirée par les recommandations de la commission (relèvement des cotisations, allongement progressif de l'âge pour une retraite à taux plein, pénalisation pour les retraites anticipées, encouragement au prolongement de l'activité après l'âge de la retraite,...). Cette réforme a marqué, en fait, le début d'une forte prise de conscience politique des problèmes liés au vieillissement de la société nord-américaine.

Dans un débat à forte teneur politique, les enjeux ont rapidement engagé des systèmes d'intérêts contradictoires sur la question du coût et de l'équilibre du système de retraite. La fragilisation des retraites publiques offrait aux partisans de la privatisation une occasion unique de marquer des points dans l'opinion encore très nettement favorable à l'engagement de l'État sur les grands axes de la politique vieillesse (retraite, mais aussi logement, et aide aux personnes âgées dépendantes).

Une offensive contre les régimes de retraite permettait de rompre l'unanimité régnant autour de l'intervention de l'État en orientant la critique sur l'un des volets essentiels des dépenses sociales. Mais une attaque frontale de l'opinion par des intérêts privés ou des courants idéologiques particulièrement défavorables à l'État providence aurait probablement été vouée à l'échec. La notion d'équité s'est progressivement imposée dans le débat public comme une posture neutre et scientifique dans l'analyse des budgets sociaux. Notons l'action efficace de l'association AGE (Americans for Generational Equity) dans la promotion de ce cadre d'analyse.

Créée en 1984 par le Sénateur républicain Dave Durenberger, cette organisation entendait diffuser l'idée d'équité auprès des centres de décision politique et dans l'opinion publique. L'association est restée avant tout une organisation d'état-major sans véritable assise militante.

Ses membres ont travaillé sur un autre registre en exploitant les travaux sur l'équité et en encourageant leur développement dans diverses disciplines : principalement l'économie et la démographie, avec notamment Kotlikoff et ses travaux de modélisation des comptes intergénérationnels, ou Preston, qui a tenté de mettre en évidence l'impact du vieillissement démographique sur les choix de politique sociale.

La mobilisation de ressources scientifiques et intellectuelles a conduit à l'élaboration d'instruments scientifiques pluridisciplinaires et notamment de méthodes statistiques souvent robustes et particulièrement complexes destinées à mettre en évidence le caractère inéquitable des transferts publics. Le processus de légitimation scientifique reposait aussi sur la recherche d'appuis de chercheurs reconnus émanant de prestigieuses institutions comme Michael Boskin de l'université de Stanford et d'experts comme Robert Myers, ancien responsable des actuaires de la sécurité sociale américaine.

AGE a développé une large gamme d'interventions (organisations de conférences, publications de fiches de synthèse, et d'ouvrages, articles de presse,...) et a progressivement gagné en crédibilité dans les média américains (New York Times, The Wall Street Journal, Newsweek, Forbes, Fortune,...) et les grands networks TV (CBS, NBC,...). Certains médias, et pas seulement d'obédience conservatrice, se sont clairement inspirés du diagnostic de l'organisation. Sans nécessairement d'ailleurs souscrire aux remèdes proposés.

AGE, en tant qu'association sans but lucratif, défendant les principes de justice sociale et d'équité, a donc largement contribué à **l'évolution du cadre d'analyse dans un sens plutôt favorable aux partisans de la privatisation progressive des prestations aux personnes âgées, et de l'allègement des charges fiscales sur les contribuables et les entreprises.**

Les groupes dont les intérêts matériels étaient directement ou indirectement en jeu comme, par exemple, l'American Bankers Association (Association américaine des banquiers), ou l'American Medical Association (association représentant essentiellement la médecine privée), sont plutôt restés en retrait, laissant AGE opérer dans le domaine médiatique. Mais, en examinant attentivement la composition et le financement de l'association, il apparaît clairement des rapports de dépendance financière entre l'organisation et les milieux privés. L'étude précise du rapport entre budget et nombre de membres est assez éclairante. Jill Quadagno rapporte qu'en 1987 les revenus d'AGE ont atteint 367.316 \$. La majeure partie du budget provenait de 85 entreprises du secteur privé en compétition avec la sécurité sociale ou le système public de couverture médicale (banques, compagnies d'assurance, lobby médical privé,...). D'autres estimations ont confirmé et prolongé les études de Quadagno comme ceux de David Van Tassel et Jimmy Willkinson Meyer au début des années 90. Il fallait, pour le débat public, à la fois une caution politique, et scientifique. D'où l'importance d'associations écrans, qui relaient le message de l'équité. Au-delà de la démonstration comptable, l'idée d'équité permettait à la fois d'introduire dans le débat un élément de discussion pertinent du point de vue social, et d'interroger les fondements même du régime public de retraite par répartition.

Les promoteurs de l'équité avaient donc comme objectif de poser la question la justice sociale, principe fondamental de l'intervention de l'Etat - en mettant les politiques publiques face à leurs contradictions. Rappelons quand même que le système de retraite public a largement contribué à faire reculer la pauvreté des plus âgés aux Etats-Unis comme en France.

Entre 1967 et 1984, le taux de pauvreté parmi les seniors est ainsi passé de 25 à 15%. Dans le même temps, les Etats-Unis ont dû faire face à une paupérisation croissante des jeunes.

Entre 1970 et 1982, le taux de pauvreté des moins de 18 ans a augmenté de 25%. En 1974, ce taux a même dépassé pour la première fois celui des plus de 65 ans, pour atteindre 21,9 % en 1992 contre 12,9 % pour les personnes âgées (US Bureau of the Census, Septembre 1993).

Dans une période de montée en charge des régimes de retraite, le discours consistait à démontrer que les budgets alloués à l'éducation et à l'enfance avaient baissé.

D'après le démographe Samuel Preston, les priorités continuèrent de se porter sur les retraités alors que l'urgence sociale nécessitait à priori une intervention prioritaire pour les plus jeunes. Le décalage entre ces "sans voix", peu structurés, sans puissants soutiens et sans pouvoir électoral et les retraités organisés, expliquerait, d'après Preston, le manque de réaction des pouvoirs publics. Le poids électoral des seniors et la puissance de leurs groupes de pression auraient considérablement avantagé les aînés dans les arbitrages en matière de politique sociale. Nous reviendrons sur ce point.

L'axe d'analyse intergénérationnelle développé par Preston sur les questions de dépenses publiques a été décliné sous différentes formes. La principale consiste à pointer la montée en charge des régimes de retraite et l'inévitable croissance des prélèvements obligatoires sur des générations de jeunes actifs dont la retraite n'est pas garantie.

L'iniquité se traduit par une augmentation du fardeau fiscal pour les jeunes générations et, consécutivement, une incapacité croissante pour ces classes d'âge à constituer une épargne suffisante pour leurs vieux jours. Mais en même temps, les jeunes générations se trouveraient confrontées à une plus faible ascension sociale et économique.

Les débats se sont prolongés outre atlantique et l'association AGE a laissé la place à d'autres acteurs notamment la Global Aging Initiative du Center for Strategic and International Studies (CSIS) animé par des experts membres du Think Tank conservateur Concord Coalition. Ce groupe s'est notamment illustré par la construction d'outil de monitoring des politiques de la vieillesse à travers le *Global Aging Preparedness Index*.

Face à ces courants, une partie des démocrates et de la gauche américaine émet des réserves à ce diagnostic (mais surtout aux préconisations qu'ils induisent) et s'interrogent sur leurs effets notamment sur la paupérisation potentielle des plus âgés qui pourrait résulter d'une réorientation des politiques publiques.

Pour une partie des analystes américains, le débat sur l'équité générationnelle peut aussi relever d'une entreprise idéologique, visant à attaquer l'intervention publique au profit d'une privatisation dont le résultat aboutirait au contraire à intensifier les inégalités tout au long de la vie alors même que les politiques publiques de la retraites étaient historiquement parvenues à les diminuer au moment de la retraite. La paupérisation des retraités et notamment de ceux qui se trouvent légèrement au-dessus des seuils d'éligibilité (Medicare, Medicaid, minimum vieillesse...) n'induirait pas pour autant la diminution de la pauvreté des plus jeunes et ne résoudrait en rien les inégalités intra-générationnelle.

Il me semble indispensable d'interroger les fondements des « **politiques générationnelles** », **et d'examiner de manière contradictoire les conceptions de l'action publique qui**

privilégient les approches par classe d'âge ou par cohorte plutôt que par situation et niveau de ressources (matérielle et immatérielles).

Dans une double détente, il est bon de relire les dernières conclusions de Jim Ogg sur la pauvreté des retraités en France et en Grande-Bretagne, afin de bien saisir les éléments majeurs à préserver dans le modèle français pour éclairer la réflexion sur les sources d'inspiration à trouver à l'extérieur et leurs limites dans la lutte contre la pauvreté des plus âgés (Ogg, 2015⁴).

Dans les préconisations, il serait intéressant de **mettre en place un groupe d'étude indépendant pouvant rendre un avis impartial et documenté sur les effets des politiques générationnelles sur les différentes catégories d'âge** (enfance, jeunesse, retraités et personnes âgées) au regard des expériences déjà engagées. Au-delà, il s'agirait de **créer en France et en Europe une stratégie de veille internationale sur les politiques du vieillissement** afin de tenter de repérer les innovations et les effets des changements de paradigmes ou des adaptations paramétriques dans les politiques du vieillissement.

Adapter la société française par une politique générationnelle ou par une politique du vieillissement ?

Au moment où la France affiche son ambition d'adapter la société au vieillissement dans sa loi de 2015, la construction d'une approche des politiques publiques par classe d'âge plutôt que par situation et niveau de ressources (matérielle et immatérielles) apparaît particulièrement paradoxale.

Nous avons, avec Anne-Marie Guillemard, récemment affirmé l'importance du **passage d'une culture de la politique de la vieillesse à une politique du vieillissement** (Guillemard & Viriot Durandal, 2015)⁵. La politique de la vieillesse, initialement structurée à partir de la construction de catégories d'âge figées, des transitions emploi/retraite et du droit à pension, puis étayée par une politique du mode de vie, appelle à son propre dépassement par la mise en place d'une politique du vieillissement. Cette dernière ne cible pas une catégorie d'âge mais gère **les parcours de vie**. La politique du vieillissement peut être définie comme une structuration plus ou moins raisonnée, coordonnée et projective des interventions publiques visant à accompagner les processus d'avancée en âge. Ces processus sont à la fois dynamiques et différenciés. Les interventions publiques en matière de politique du vieillissement ont alors pour mission d'intervenir tout au long du parcours de vie, en vue d'entretenir les capacités et les ressources matérielles et immatérielles et dans le but de garantir les marges d'autonomie, les possibilités et les choix des individus et des groupes

⁴ Ogg Jim, « Sécurités sociales et sécurisation des parcours de vieillissement. Systèmes de retraite et pauvreté », in Viriot-Durandal J-Ph. & *alii* (Dirs.), Presses de l'Université de Québec, pp. 31-44

⁵ Guillemard Anne-Marie, Viriot-Durandal Jean-Philippe, « Age, citoyenneté et politiques du vieillissement », in Viriot-Durandal J-Ph. & *alii* (Dirs.), Presses de l'Université de Québec, pp. 13-29

sociaux dans les différentes temporalités sociales. Le rôle d'un **État social rénové et investisseur** ne consiste donc plus seulement à indemniser le risque, mais aussi à **doter l'individu** d'un ensemble de ressources susceptibles de le mettre en capacité d'agir sur son existence et son environnement en préservant sa marge de choix et de délibération (Evers et Guillemard, 2013)⁶.

Les limites de l'identification d'une catégorie d'âge à une catégorie d'intérêt

L'une des questions porte radicalement sur la pertinence des catégories d'âge dans l'analyse des politiques publiques. Structurellement et culturellement, les politiques de la jeunesse et de l'éducation sont pensées dès leur genèse de manière distincte voire cloisonnées par rapport à la politique de la vieillesse et du vieillissement. Mettre en concurrence les deux piliers de la protection sociale que sont la santé et les pensions avec les politiques éducatives et de la jeunesse induit un questionnement sur les motivations de ces rapprochements et les dynamiques sous-jacentes. En premier lieu parce qu'elle prépare à l'idée qu'un arbitrage entre les cohortes au détriment de l'une d'entre elle peut résoudre les problèmes de la seconde. Mais aussi parce que ce type de débat, lorsqu'il présente les retraités comme des bénéficiaires de la solidarité nationale en concurrence avec les autres catégories de bénéficiaires des politiques publiques, repose sur une **confusion entre les droits acquis dans le cadre de l'assurance sociale et d'une contribution longue au système de redistribution avec une solidarité non contributive** dont profitent précisément largement les jeunes inactifs et donc non soumis à cotisation sociale et plus rarement encore à l'impôt. Ce point est rarement abordé par les experts français.

Cette remarque posée, il est bien entendu évident que les politiques sociales et le système de protection sociale doivent évoluer mais sur la base d'une réflexion politique sur le parcours de vie et non d'une division actuarielle figée sur la base d'un clivage par classe d'âge ou génération, dont l'idée même d'un antagonisme des intérêts est tout à fait discutable. Ainsi par exemple, **les politiques d'externalisation du care hors de la famille** pour les plus jeunes comme pour les plus anciens **bénéficient-elles aux enfants, aux seniors, aux femmes** qui peuvent ainsi plus facilement concilier vie privée et travail ou **aux familles** ? Les pensions qui bénéficient aux retraités n'ont-elles pas conforté à la fois l'autonomisation des aînés par rapport aux plus jeunes mais aussi leur capacité à redistribuer des ressources financières et du temps ? L'approche comptable s'efface ici devant ce que les mécanismes de redistribution induisent sur les réseaux de solidarité descendants et ascendants. De la même manière, les statuts de proches aidants ne sont pas seulement un soutien à l'aidant mais bien aux proches en situation de perte d'autonomie. L'identification des âges à des

⁶ Evers, A. et Guillemard A.M. (dir.), *Social Policy and Citizenship. The Changing Landscape*, New York, Oxford University Press, 2013.

catégories d'intérêt distinctes dans bon nombre de segments des politiques publiques ne résiste pas à **ce que les solidarités induisent de partage et d'interconnexion** au sein de la famille et entre proches.

Enfin l'idée très souvent répandue selon laquelle une catégorie sociale (les retraités) coïnciderait avec une catégorie d'intérêt à la fois homogène et structurée politiquement, jusqu'à dicter les arbitrages politiques en sa faveur, est très largement discutable. La structuration du vote et l'analyse des préférences politiques des retraités indiquent que l'équation entre le poids électoral (théorique –i.e. lié à la forte croissance démographique des 60 ans et plus et au taux de participation électorale élevé des retraités) n'induit ni une forte homogénéité ni une cohésion au niveau des préférences politiques. **Les retraités ne constituent pas dans l'électorat un ensemble homogène centré sur la défense exclusive de leurs intérêts et leurs suffrages restent généralement assez partagés sur l'échiquier politique.** L'hétérogénéité des valeurs politiques et l'influence d'autres facteurs que l'âge (situation socio-économique, appartenance à des groupes identitaires forts...) est un facteur important de division et de diversité dans les suffrages. L'étude des préférences politiques des retraités nous renvoie ainsi aux héritages qui marquent l'expérience individuelle et collective du monde social et à son influence sur l'identité et les valeurs. Le vote est souvent très solidement enraciné dans une continuité liée à l'histoire individuelle, faite de repères politiques et de systèmes de valeurs éprouvés au cours de l'existence.

Les travaux remarquables de Bernard Denni publiés récemment (Denni 2015) développent ce constat⁷. Certes, un vote « des seniors » fait apparemment jour dans les résultats d'enquête : à comparer des jeunes électeurs, les seniors ont une nette préférence pour les candidats conservateurs. Cet alignement à droite des seniors est souvent expliqué par un effet naturel du vieillissement. Les jeunes, attirés par la nouveauté et le changement se reconnaîtraient plus facilement dans les propositions de la gauche, même radicales. Avec l'âge, l'aspiration au changement s'éteindrait au profit de valeurs d'ordre et de sécurité représentées par les partis de droite, jugés plus aptes à préserver les acquis de toute une vie... Or, parmi d'autres, les travaux de B. Denni montrent que les orientations conservatrices des électeurs âgés disparaissent dès lors que l'on prend en compte la forte surreprésentation en leur sein de caractéristiques sociales, économiques et culturelles – notamment la possession d'un patrimoine et une forte identité catholique – très liées au vote conservateur. **L'orientation politique des seniors dépend dans une très large mesure de la sociologie particulière de ce groupe et à ses composantes.** On doit **donc s'attendre à ce que la recomposition sociologique à l'oeuvre dans ce groupe d'âge**, provoquée par l'entrée progressive des générations du baby-boom dans le troisième âge, **modifie ses attitudes politiques.**

⁷Denni Bernard, « Seniors et politique. Fracture générationnelle et révolution silencieuse », in Viriot-Durandal J-Ph. & alii (Dir.), *Droits de vieillir et citoyenneté des aînés. Pour une perspective internationale*, Presses de l'Université de Québec, pp. 139-166.

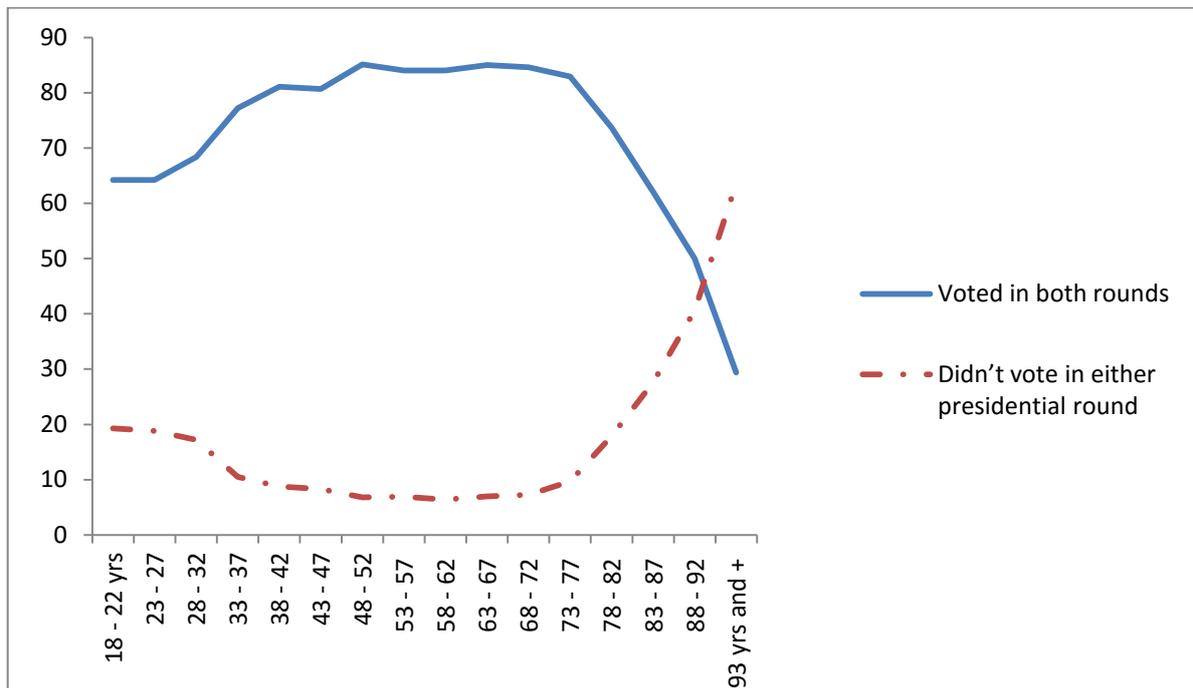
L’alignement de l’orientation d’une catégorie d’âge ou d’une génération (baby-boomers) sur ses intérêts est encore plus incertaine lorsqu’on se réfère aux effets directs sur les politiques publiques. Ainsi, les **résultats de l’enquête** menée dans 30 pays de l’OCDE entre 1980 et 2005, **mesurant les effets présumés du vieillissement de l’électorat sur l’évolution des dépenses de retraite, concluent à l’absence de robustesse dans la corrélation entre les deux.** Les auteurs de l’étude concluent que l’hypothèse forte du « *median voter model* » selon laquelle « *un électorat vieillissant pousse avec succès à une augmentation du montant des retraites par tête n’est pas avérée* » et qu’au contraire « *les résultats de l’étude remettent en cause le rôle prépondérant du « median voter » dans l’explication et les prévisions sur les changements de l’État providence* » (Hollanders & Koster, 2011, p. 23).⁸

La question de l’homogénéité se pose non seulement au niveau de la catégorie sociale, mais aussi à l’échelle des groupes sociaux qui représentent les intérêts de ces catégories et en premier lieu, les organisations de défense des retraités, dont la force dépend aussi de leur capacité à faire masse. Or les différents groupes d’intérêts de retraités sont eux aussi hétérogènes sur le plan des valeurs, des inclinaisons politiques et des modes d’action et se trouvent donc souvent dans des rapports conflictuels et concurrentiels. Ces différences existent à l’intérieur des groupes qui représentent les populations hétérogènes de cette vaste catégorie sociale que sont les retraités (associations de retraités d’entreprise, clubs de retraités, syndicats de retraités). Cet état de fait n’a jusqu’à présent pas pu conduire à une vaste mobilisation de retraités en France (Viriot-Durandal 2003). Cette catégorie sociale (les retraités), quel que soit son poids politique théorique, ne préjuge à priori ni de l’homogénéité d’un groupe d’intérêt ni de la puissance d’un groupe de pression sensé le représenter.

Enfin, pour une dernière illustration empirique, à l’opposé du fantasme d’un « pouvoir gris » tout puissant sur les institutions sociales, on notera que loin d’être dominante, la participation électorale décline fortement après 75 ans, jusqu’à atteindre son plus bas niveau après 87 ans, ce qui montre que **l’exercice de la citoyenneté par les personnes les plus âgées n’est actuellement pas évident** (cf. figure 1). Une invitation de plus à déplacer, ouvrir et prolonger le questionnement, hors des idées reçues sur les **processus latents ou assumés d’exclusion et de discrimination dans les droits des personnes âgées dans les débats sur l’adaptation de la société au vieillissement et sur l’évolution des politiques publiques.**

⁸ « The stronger claim that a graying electorate successfully pushes for more pension benefits per retiree, predicted by median voter models, is not supported. These results challenge the prominent role attributed to the median voter in both explaining and predicting welfare state change. » (Traduction J-Ph. Viriot-Durandal)

Figure 1. “L’effondrement électoral » : comportement de vote par groupe d’âge lors des élections présidentielles de 2012 en France.



Source : Denni B., 2012, “Comportement politique et préférences électorales des seniors en 2012”, *Gérontologie et Société*, 143, 4, p.43.